

# INITIATEUR MOYENNE MONTAGNE NIVEAU 1

Approuvé au CA du 07/03/2026

*Dans ce document, les termes initiateur, stagiaire, pratiquant, licencié, formateur, candidat ou évaluateur désignent aussi bien des hommes que des femmes.*

## Règlement du brevet fédéral initiateur moyenne montagne niveau 1

### Article 1 - Objet

La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre le brevet fédéral d'initiateur moyenne montagne niveau 1.

### Article 2 - Compétences

L'attribution du brevet mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire les compétences pour initier en randonnée pédestre, hors terrain enneigé, c'est-à-dire :

- Conduire une démarche d'initiation en randonnée pédestre hors milieu montagnard enneigé et à l'exclusion des zones glaciaires
- Encadrer un groupe de 8 personnes maximum en sécurité en randonnée pédestre hors milieu montagnard enneigé et à l'exclusion des zones glaciaires
- Intégrer son action dans le cadre fédéral

Le référentiel de compétences est précisé en annexe.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## Article 3 - Conditions d'obtention du diplôme

Pour obtenir ce brevet, le candidat doit avoir :

- Participé à la formation initiateur moyenne montagne niveau 1
- Satisfait aux évaluations de cette formation

## Article 4 - Exigences préalables à l'entrée en formation

*Les exigences préalables à l'entrée en formation sont :*

- Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité
- Être âgé de 18 ans minimum le premier jour de la formation
- Être titulaire d'une attestation de 1er niveau de secourisme (PSC ou équivalent)
- Avoir réalisé en situation d'autonomie au moins 10 sorties en randonnée en moyenne montagne hors terrain enneigé avec chacune au minimum 500 mètres de dénivelé positif dont :
  - \*Au moins 3 sorties comportant plus de 1000 mètres de dénivelé positif
  - \*Au moins 2 sorties effectuées en « raid » se déroulant sur une durée de 2 jours consécutifs minimum et comportant au moins une nuit dans un lieu non accessible par une route carrossable (refuge, bivouac...).

La validation de ces courses en autonomie est attestée par le président du club, du CT ou de la ligue du candidat, en se basant sur l'expérience du candidat via un outil de saisie fédéral.

- Le stagiaire devra fournir au département Formation un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois.  
Les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, se verront refuser l'accès à la formation et au diplôme.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## Article 5 - Évaluation

L'évaluation de la formation en stage fédéral d'initiateur moyenne montagne niveau 1 est organisée par l'équipe pédagogique. Elle vise à s'assurer que le stagiaire possède les compétences visées à l'article 2.

Elle repose sur 3 épreuves évaluées en contrôle continu :

- ☐ La conduite de séances d'initiation
- ☐ La préparation et l'encadrement d'une randonnée en moyenne montagne hors terrain enneigé
- ☐ La gestion d'une situation de secours

Et

- ☐ Un écrit portant sur les connaissances de la fédération, du milieu montagnard, de la cartographie et de la réglementation de l'activité

## Article 6 - Formation continue

Des sessions de formation continue sont accessibles aux initiateurs moyenne montagne niveau 1 dans l'objectif de maintenir, approfondir ou développer leurs compétences.

Le délai s'écoulant entre deux participations validées à des sessions de formation continue ne pourra excéder 4 ans. A défaut, les prérogatives d'encadrement et les droits attachés au brevet d'Initiateur moyenne montagne niveau 1 sont suspendus dans le cadre fédéral.

## Article 7 - VAE fédérale

Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Le candidat doit satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation précisées à l'article 4, faire la preuve qu'il maîtrise les compétences décrites à l'article 2 et qu'il dispose d'une expérience significative de pratique personnelle et d'encadrement correspondant aux compétences décrites dans le référentiel en annexe.

L'obtention du brevet fédéral par la VAE est acquise après participation à une session de formation continue dudit brevet.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## Article 8 – Équivalences fédérales

Les personnes titulaires du BF Initiateur Montagnisme à jour de leur formation continue peuvent demander l'équivalence du brevet fédéral d'initiateur moyenne montagne niveau 1 dans les 4 ans suivant la publication de ce règlement.

La demande d'équivalence est à adresser à la FFME au moyen du formulaire en ligne.

## Article 9 – Équivalences conditionnelles

La FFME reconnaît au titulaire du Diplôme d'État d'Accompagnateur en Moyenne Montagne ou au titulaire de l'attestation de formation Aspi1 du Diplôme d'Etat d'Alpinisme-Guide de Haute Montagne ou titulaire du Diplôme d'Etat d'Alpinisme-Guide de Haute Montagne l'équivalence avec le Brevet Fédéral Initiateur Moyenne Montagne niveau 1 sous condition d'être titulaire de la licence FFME en cours de validité.

La FFME reconnaît aux membres et aux anciens membres des ENAM/ENAF l'équivalence avec le brevet fédéral d'initiateur moyenne montagne sous condition d'être titulaire de la licence FFME en cours de validité.

La FFME reconnaît aux membres et aux anciens membres de l'équipe de France de ski alpinisme l'équivalence avec le brevet fédéral d'initiateur moyenne montagne niveau 1 sous condition d'être titulaire de la licence FFME en cours de validité et après avis du directeur des Equipes de France de ski alpinisme et du DTN.

La demande d'équivalence est à adresser à la FFME au moyen du formulaire en ligne.

## Article 10 - Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le service chargé de la Formation à la FFME et publiées sur le centre de ressources fédérales.

## Article 11 - Abrogation des anciens textes

Le règlement antérieur du brevet fédéral « initiateur montagnisme » est abrogé à compter du 01/09/2026.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z - Numéro de siret : 784 354 193 00046  
Numéro de déclaration d'activité : 11753802875

# ANNEXES AU REGLEMENT DU BREVET FEDERAL INITIATEUR MOYENNE MONTAGNE NIVEAU 1

Approuvé au CA du 07/03/2026

## Table des matières

|                                                                                          |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>ANNEXE 1 : MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION .....</b>                         | <b>2</b> |
| <b>ANNEXE 2 - MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION .....</b>                           | <b>2</b> |
| <b>ANNEXE 3 : REFERENTIEL DE COMPETENCES .....</b>                                       | <b>3</b> |
| <b>ANNEXE 4 : MODALITES D'ORGANISATION ET D'EVALUATION DE LA FORMATION CONTINUE.....</b> | <b>6</b> |

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## ANNEXE 1 : MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation d'initiateur moyenne montagne niveau 1 peut être déléguée aux ligues FFME.

- L'équipe pédagogique comprend au moins un Instructeur montagne, titulaire, au minimum, d'un diplôme d'État d'accompagnateur en moyenne montagne ou titulaire, au minimum d'un brevet fédéral d'initiateur moyenne montagne niveau 1 à jour de la formation continue. Il peut être assisté par 1 ou plusieurs formateurs fédéraux ayant au minimum un brevet fédéral de niveau équivalent à celui visé par la formation.
- Le nombre de stagiaires est de 12 maximum pour 2 formateurs ou de 8 maximum pour 1 seul formateur (instructeur Montagne)
- Durée minimale : 14 heures, réparties sur au moins 2 jours
- Moyens nécessaires : site de montagne propice à l'enseignement collectif de la randonnée et de l'orientation, salle de cours.

## ANNEXE 2 - MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

Elle repose sur 3 épreuves évaluées en contrôle continu à partir d'une grille d'observation fournie par la fédération :

- ☐ Conduite de séance d'initiation en randonnée en moyenne montagne hors terrain enneigé
- ☐ La préparation et l'encadrement d'une randonnée en moyenne montagne hors terrain enneigé
- ☐ La gestion d'une situation simple de secours à partir de cas pratiques

Ces 3 épreuves doivent se dérouler en situation d'encadrement entre stagiaires.

Et

- ☐ Un écrit portant sur les connaissances de la fédération, du milieu montagnard, de la cartographie et de la réglementation de l'activité

L'évaluation comporte 4 épreuves. Le candidat doit obtenir un résultat favorable pour chaque épreuve. En cas d'échec partiel, l'équipe pédagogique lui propose des possibilités de rattrapage sur d'autres sessions de formation ou au sein de son club. L'instructeur Montagne en charge de la formation est le seul décideur final du résultat de chaque stagiaire.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## ANNEXE 3 : REFERENTIEL DE COMPETENCES

### Compétences générales

|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Niveau d'intervention pour les techniques de sécurité</b>                   | <b>Encadre, initie en moyenne montagne pour un public d'un club FFME</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Terrain sur lequel les compétences sont certifiées</b>                      | <b>En terrain de moyenne montagne hors terrain enneigé</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Être capable (Ec) d'amener les licenciés à pratiquer en autonomie</b>       | Amène les licenciés à pratiquer de manière autonome en randonnée pédestre en moyenne montagne hors terrain enneigé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>EC d'amener les licenciés à pratiquer de manière responsable et durable</b> | Promeut une pratique responsable dans une optique de développement durable <ul style="list-style-type: none"> <li>- montre l'exemple et sensibilise les pratiquants aux règles de bonne conduite</li> <li>- prépare et encadre l'activité dans le respect des sites, des autres utilisateurs et parties prenantes et de l'environnement</li> <li>- informe les pratiquants de l'organisation, du rôle et des actions de la fédération</li> </ul>                                                                                                                        |
|                                                                                | Règles de bonne conduite en montagne :<br>Respecte et fait respecter les restrictions d'utilisation, les accès et les propriétés, les autres utilisateurs et parties prenantes, le calme et la propreté du site, la végétation, la faune sauvage...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                | Maîtrise la réglementation relative à l'encadrement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                | Observe et encourage une pratique responsable en termes de santé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- lors de la préparation de la sortie prévient les situations à risque et anticipe leur prise en charge ;</li> <li>- adapte le niveau d'activité aux capacités physiques du moment des participants ;</li> <li>- respecte l'éthique sportive, s'interdit d'utiliser ou de favoriser l'usage de substances dopantes ou prohibées ainsi que l'utilisation de thérapeutiques susceptibles de modifier la performance sportive aux dépens de la santé.</li> </ul> |

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

### Compétences techniques

|                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Niveau d'intervention</b>                                            | <b>Réalise efficacement les techniques de sécurité et d'orientation en randonnée.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Terrain sur lequel les compétences sont certifiées</b>               | <b>En terrain de montagne pour les activités de randonnée pédestre hors terrain enneigé</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Ec d'assurer sa propre sécurité et celle des participants</b>        | Maîtrise les techniques individuelles de sécurité nécessaires à l'autonomie en randonnée telles que :<br><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation :<br/>Se positionne sur la carte : <ul style="list-style-type: none"> <li>♣ en faisant le lien terrain/carte</li> <li>♣ en combinant les divers instruments : carte, boussole, altimètre, smartphone avec carto intégrée</li> <li>♣ maîtrise l'utilisation d'un GPS</li> </ul> </li> </ul> |
| <b>Ec de sécuriser les ateliers à usage collectif</b>                   | Maîtrise la mise en place d'un atelier de cartographie/orientation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Ec d'assurer la sécurité du groupe lors d'une sortie en montagne</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapte son choix de randonnée (parcours, niveau)</li> <li>- Maîtrise une technique de gestion et de réduction des risques (ex. : 3X3)</li> <li>- Gère son groupe (renoncement, mise en sécurité, choix d'itinéraire et type de progression, anticipation des risques)</li> </ul>                                                                                                                                    |

### Compétences pédagogiques

|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Niveau d'intervention</b>                                     | <b>Fait progresser les licenciés débutants vers un objectif</b>                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Terrain sur lequel les compétences sont certifiées</b>        | <b>En terrain de montagne pour les activités de la randonnée pédestre</b>                                                                                                                                                                                              |
| <b>Ec de préparer le contenu d'une intervention (conception)</b> | Prépare une situation d'apprentissage pour amener un débutant à un niveau supérieur.                                                                                                                                                                                   |
| <b>Ec de mettre en place son intervention</b>                    | Reconnaît le site : accès, intérêts des divers secteurs, caractéristiques des situations...<br><br>Prépare le matériel adapté :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- aux situations pédagogiques</li> <li>- à l'effectif et au niveau des stagiaires</li> </ul> |

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50  
F. +33 (0)1 40 18 75 59  
[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

|                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ec de conduire son intervention</b>                             | <p>Accueille les stagiaires en début de séance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopte une attitude pédagogique favorisant l'implication du stagiaire</li> <li>- Implique son auditoire dans la réalisation de cette technique</li> <li>- Organise son groupe en fonction d'objectifs spécifiques (qualité de l'apprentissage, sécurité, convivialité...)</li> <li>- Gère les relations au sein du groupe et démontre des capacités de communication et d'écoute efficaces</li> </ul> |
| <b>Ec d'évaluer la satisfaction et les progrès des pratiquants</b> | <p>Évalue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le niveau de satisfaction des stagiaires</li> <li>- leurs progrès dans la maîtrise des compétences enseignées</li> </ul> <p>Délivre des passeports montagne jusqu'au niveau blanc</p>                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Ec d'évaluer la qualité de sa prestation</b>                    | A une vision claire de la qualité de sa prestation et en effectue un retour d'expérience afin d'évaluer les points positifs, les causes de manque d'efficacité ou d'échec et définir des axes d'amélioration                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

*Compétences relatives à la sécurité, aux secours et au matériel*

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Niveau d'intervention incident</b>                                    | Gère un incident/accident sur le terrain de pratique privilégié                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Ec de gérer la sécurité pendant son intervention</b>                  | <p>Est titulaire du premier niveau de secourisme (PSC ou équivalent) ; maîtrise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation et la transmission du bilan (fiche bilan et suivi)</li> <li>- la réalisation des gestes et soins d'urgence</li> <li>- les positions d'attentes adaptées à la situation</li> <li>- la diffusion de l'alerte aux organismes de secours habilités</li> </ul>   |
| <b>Ec de mettre en œuvre les techniques de secours</b>                   | <p>Détient le matériel de secours nécessaire à une intervention (fond de sac),<br/>Accède en sécurité et intervient efficacement et rapidement auprès de la victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en difficulté</li> <li>- en cas de chute ou une glissade,</li> <li>- en cas de traumatisme (entorse)</li> <li>- en cas de malaise (hypo ou hyperthermie, hypoglycémie, etc)</li> </ul> |
| <b>Ec d'assurer le suivi d'un accident ou incident</b>                   | <p>Prévient le responsable de la structure (président du club...) et toutes les personnes concernées.<br/>Aide à la rédaction de la déclaration d'accident et en assure le suivi.<br/>Complète ou fait compléter la trousse de 1ers secours après utilisation</p>                                                                                                                                         |
| <b>Niveau d'intervention en gestion des matériels et des équipements</b> | <b>Gestion et conseil</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Ec de gérer le matériel du club</b>                                   | Conseille les membres du club sur le matériel nécessaire à l'activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

### Compétences organisationnelles

|                                 |                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Niveau d'intervention</b>    | Séance, sortie de proximité, stage au club ou événement (action de promotion...)                                                                                     |
| <b>Ec de préparer un projet</b> | Prépare les éléments nécessaires à son activité (budget prévisionnel, fiche d'information pour un stage, liste d'inscription pour une sortie)                        |
| <b>Ec de le conduire</b>        | Réalise les tâches selon l'échéancier défini (par ex. : diffuse une information, gère une liste d'inscriptions, organise un déplacement, réserve un hébergement...). |

## ANNEXE 4 : MODALITES D'ORGANISATION ET D'EVALUATION DE LA FORMATION CONTINUE

### Organisation de la formation continue

La formation continue d'initiateur moyenne montagne peut être déléguée aux ligues FFME.

- Équipe pédagogique : l'instructeur fédéral montagne peut être assisté par 1 ou plusieurs cadres fédéraux. Cette formation est encadrée par un instructeur Montagne titulaire des diplômes requis pour encadrer l'initiateur moyenne montagne niveau 2.
- Durée : 7h minimum à effectuer tous les 4 ans pour mettre à jour les compétences visées par les brevets fédéraux d'initiateur moyenne montagne niveau 1 et niveau 2
- Le nombre de stagiaires est défini par l'organisateur en tenant compte des moyens disponibles dans la limite de 8 apprenants par formateur.

### Évaluation de la formation continue

Vérification, au cours de la formation continue, des compétences mises à jour et correspondant au référentiel décrit à l'annexe 3 des 2 niveaux d'initiateur moyenne montagne.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)